

# INFOS PRATIQUES

## HORAIRES D'OUVERTURE

de la communauté de communes de Saint Pierre Eglise

JOURS	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00



## HORAIRES D'OUVERTURE

de la déchetterie de VAROUVILLE

Hiver Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars			Été Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre		
JOURS	Horaires matin	Horaires après-midi	JOURS	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi	Fermé	13h30 à 17h30	Lundi	Fermé	13h30 à 18h30
Mardi	Fermé	13h30 à 17h30	Mardi	Fermé	13h30 à 18h30
Mercredi	Fermé	13h30 à 17h30	Mercredi	Fermé	13h30 à 18h30
Jeudi	Fermé	13h30 à 17h30	Jeudi	Fermé	13h30 à 18h30
Vendredi	Fermé	13h30 à 17h30	Vendredi	Fermé	13h30 à 18h30
Samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h30	Samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 18h30
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

(La déchetterie est toujours fermée les jours fériés)

Vous pouvez consulter une copie du règlement intérieur de la déchetterie de VAROUVILLE à la Communauté de communes de Saint Pierre Eglise, à la déchetterie de Varouville ou sur le site internet de la communauté de communes de Saint Pierre Eglise à l'adresse suivante : [www.cc-saint-pierre-eglise.fr](http://www.cc-saint-pierre-eglise.fr)



mccatsef.com 02 33 44 57 34 - ne pas jeter sur la voie publique



Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise

**Lettre d'information n° 6**  
**TRAVAUX D'EXTENSION DE LA DECHETTERIE**

Avril 2016

La présidente, Evelyne LALOE  
et le vice président, Patrice GOMERIEL

# LA NOUVELLE DÉCHETTERIE VA OUVRIR...

## TRAVAUX D'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE VAROUVILLE

Dans nos précédents numéros, nous vous présentions le projet d'extension de la déchetterie communautaire située sur la commune de Varouville.

En juin 2015, les travaux d'évacuation du talus de déchets de l'ancienne décharge de Saint-Pierre-Eglise jouxtant la déchetterie ont débuté. Le talus a été évacué et les déchets qui le constituaient ont été triés, (élimination de tous les macro-déchets, plastiques, métaux, bois, pierres etc...) valorisés ou traités.



Photo en 3D de l'ensemble du projet

Les travaux d'extension de la déchetterie ont ensuite débuté en fin d'année 2015.

Afin de s'adapter aux nouvelles filières de recyclage en émergence et dans le but de limiter les problèmes de débordement de bennes occasionnés par un apport croissant de déchets, l'extension de la déchetterie permet :

- une augmentation du nombre de bennes ;
- la création d'un bâtiment technique pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des déchets dangereux ;

- La mise en place d'un pont bascule pour la pesée des déchets déposés par les professionnels;
- La mise en place d'une gestion informatique des accès (lecteur de badge, barrières levantes) pour laquelle de nouveaux badges d'accès seront à retirer.

Grace au civisme des usagers de la communauté de communes, la réalisation des travaux d'extension de la déchetterie a pu être réalisée sans augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Ce nouvel outil de tri devrait permettre de poursuivre cet effort et développer notre efficience.

#### DANS LA NOUVELLE DECHETTERIE :

##### Les déchets **acceptés** sont :



Les encombrants, les ferrailles, les déchets verts, le bois, les gravats, les cartons, les déchets ménagers recyclables vides (bouteilles, papiers, petits cartons...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.), les huiles, les déchets dangereux à caractère polluant (peintures, solvants, huiles usagées ...).

##### Les déchets **refusés** sont :



Les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les déchets industriels, les épaves de véhicules automobiles, les déchets explosifs et radioactifs, les matériaux contenant de l'amiante, les pneumatiques (à remettre à votre garagiste), les bouteilles de gaz (à remettre à votre revendeur), les extincteurs, les déchets médicaux et médicaments (en pharmacie).

#### Un conteneur de réemploi est à votre disposition à la déchetterie de Varouville

« ce n'est pas parce qu'un objet ne nous sert plus qu'il est inutile, il peut servir à d'autres ! »

Cet espace vous permet de déposer des objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ces objets sont ensuite collectés puis triés par l'association le Relais Enfants. Les objets en bon état seront revendus dans les magasins de l'association.



Les objets autorisés sont : meubles en bon état, électroménager en état de fonctionnement, jouets, articles de puériculture, livres, vaisselle...



#### Vos textiles et chaussures usés, troués sont également acceptés ainsi que tout accessoire de maroquinerie (ceinture, sac,...).

L'association « Le Relais Enfant » vient récupérer le textile déposé dans les conteneurs. S'opère ensuite un tri pour retirer les vêtements en bon état que l'association va mettre en vente dans ses magasins (soit 20 %), le reste sur une plate-forme de tri du textile, dont 60 % seront réemployés, 10 % partiront en chiffon, 20% en effilochage et 10 % seulement seront jetés.

#### OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VAROUVILLE

Les travaux étant sur le point de prendre fin, l'ouverture de la nouvelle déchetterie située sur la commune de VAROUVILLE est prévue

**le lundi 30 mai 2016.**

## VOTRE NOUVELLE CARTE D'ACCES...

#### Comment obtenir votre nouvelle carte d'accès ?

Pour pouvoir accéder à la déchetterie située sur la commune de VAROUVILLE, il vous sera à présent nécessaire de présenter un badge magnétique indispensable à l'ouverture de la barrière d'accès.

Pour obtenir ce badge vous pouvez vous présenter muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois sur la communauté de communes de Saint Pierre Eglise à :

La communauté de communes  
de Saint Pierre Eglise  
9 rue de la Boularderie  
50330 SAINT PIERRE EGLISE  
Tèl : 02.33.23.19.55

#### Que se passe-t-il en cas de perte ou détérioration de ma carte ?

En cas de perte ou de détérioration de votre carte magnétique ou si vous souhaitez une carte supplémentaire, 10 € vous seront demandés pour vous en fournir une nouvelle.

#### ATTENTION :

- en cas de changement d'adresse, vous devez prendre contact avec la communauté de communes afin de faire mettre à jour vos coordonnées,
- En cas de déménagement vers l'extérieur du canton, votre carte devra être restituée.

#### Et si je suis un professionnel ?

Si vous êtes un professionnel, la démarche reste là même, vous devez faire la demande d'une nouvelle carte d'accès. Cette carte vous donnera également accès au pont bascule situé devant la déchetterie, qui permettra à la collectivité de facturer au réel de vos déchets la redevance des professionnels. Cette redevance au réel de la pesée sera effective à partir du **lundi 30 mai 2016. Jusque-là le mode de facturation actuel reste en place.**

NB : les chèques emploi service sont considérés comme des professionnels.